

DÉPARTEMENT DU NORD - ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

COMMUNE DE ZERMEZEELE

CONSTRUCTION

D'UNE ÉCOLE

mixte

Avec MAISON d'habitation

POUR L'INSTITUTEUR

Dépense évaluée à . . . 13,100 fr.

Le Maire de la commune de Zermezele, donne avis que le **MARDI 3 JUILLET 1888**, à 3 heures de relevée, il procédera à la Mairie de ladite commune, en présence de deux Membres du Conseil municipal, du receveur municipal et de **M. Vandembulcke**, architecte à Hazebrouck, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, des travaux de construction d'une école mixte avec maison d'habitation pour l'instituteur.

Nul ne sera admis à soumissionner s'il n'a les qualités requises pour entreprendre les travaux et en garantir le succès, et s'il n'en justifie par un certificat de capacité délivré par l'architecte sous la direction duquel il aura travaillé. Ce certificat devra être revêtu du visa de **M. Vandembulcke**, architecte à Hazebrouck.

Le montant du cautionnement est fixé au trentième de l'estimation (436 fr. 65 c.)

Les soumissions devront être conformes au modèle ci-après et écrites sur papier timbré.

Dans le cas où des soumissions parmi les plus avantageuses renfermeraient des offres égales, un nouveau concours sera offert entre les signataires de ces soumissions.

Immédiatement après l'ouverture des soumissions, il sera procédé à l'adjudication entre les soumissionnaires seulement agréés par les Membres du bureau et qui auront produit les pièces exigées.

Les plans, devis ainsi que le cahier des charges, clauses et conditions générales arrêtés par **M. le Préfet du Nord**, sont déposés à la Mairie de Zermezele, où les amateurs pourront en prendre connaissance tous les jours, les dimanches exceptés.

Zermezele le 12 juin 1888.

Le Maire,
JOSEPH VANDAELE.

MODÈLE DE SOUMISSION.

Je soussigné (Nom et prénom) entrepreneur demeurant à _____, après avoir pris connaissance des plans, devis et cahier des charges concernant les travaux à faire pour la construction d'une école mixte avec maison d'habitation pour l'instituteur, m'engage à exécuter les travaux y mentionnés moyennant un rabais (indiquer en toutes lettres le chiffre du rabais), pour cent au-dessous du prix d'estimation fixé par ledit devis.

Je me soumetts et m'engage à l'exécution de toutes clauses et conditions insérées dans le devis et le cahier des charges, ainsi qu'aux conditions générales arrêtées par **M. le Préfet du Nord**, en date du 30 novembre 1861, dont j'ai pris connaissance.

M'engage en outre à payer comptant, au moment de l'adjudication, les frais d'affiches et de publication, de timbre et d'enregistrement du procès-verbal d'adjudication, des plans et devis et ceux d'expédition desdites pièces, ainsi que le droit d'enregistrement de la présente soumission si elle est acceptée.

Fait à _____ le _____ 1888.

Hazebrouck. — Imprimerie **A. DAVID**, rue du Rivage, 10-12

Affiche pour la construction d'une école mixte avec maison d'habitation à Zermezele, 1888 (AD Nord).

Référence du document reproduit :

- **Construction de l'école de Zermezele**, affiche, 1888 (AD Nord. Série O ; 2 O 665).
AD Nord : 2 O 665/19

IVR32_20245901081NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Delphine Volto-Jourdan

Date de prise de vue : 2024

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Nord - Archives départementales

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation